



## Organisation déneigement Hiver 2022-2023

Chers Vassivains, Chères Vassivaines,

Comme chaque année, nous vous adressons, la note d'organisation du déneigement pour l'hiver à venir. L'organisation du déneigement est fortement remaniée cette année avec l'acquisition par la commune d'un deuxième engin de déneigement.

### Déneigement des routes communales

- Village centre-bourg / Secteur Chapotier-Chaux-Loubières / Secteur Château-Rochebonne-Ferme du Pré / Secteur Echaudat-Musée de la Préhistoire/ Secteur Villandet → **L'ensemble de ces secteurs sera déneigé uniquement par les engins communaux.**
- Secteur Sud (route des Granges) / Secteur Mûre du Haut/ Jossaud → **seront déneigés conjointement et, de manière alternée, par les services départementaux et la commune**, la convention d'échange signée avec le Conseil Départemental, il y a cinq ans, reste en vigueur : les routes communales du quartier des granges au départ de la Route Départementale 615 (Chemin des Drayes-Montée de la Charose-Chemin des Rullons-Chemin du Chaumat). Le Département assurera la première tournée du matin et la première tournée de l'après-midi et la commune interviendra en complément selon les besoins le reste de la journée.

### Moyens techniques disponibles

La commune s'appuiera donc cette année sur deux engins de déneigement. En cas de pannes, d'urgence ou de situation exceptionnelle comme ce fut le cas, par exemple le weekend du 01 Avril 2022, la commune pourra solliciter le renfort de prestataires privés et/ou des équipes du service des routes du Conseil Départemental mais sans aucune obligation pour eux de répondre à nos demandes.

Par ailleurs, la commune s'appuiera sur les moyens de communication qu'elle a mis en place (mailing et SMS) pour informer la population dès que la situation le justifiera.

## **Personnel et Astreintes**

La commune est entrée en « viabilité hivernale » depuis mi-novembre jusqu'à fin Mars. Cela se traduit par le recrutement de deux saisonniers et la mise en place d'astreinte les weekends.

En dehors de la période de « viabilité hivernale », seuls les titulaires peuvent déneiger, sur la base du volontariat (en dehors des heures travaillées). Les saisonniers ne peuvent pas intervenir en dehors des périodes définies contractuellement avec eux. Cela signifie qu'en périodes de chutes de neige très tôt (début Novembre) ou très tard dans la saison (Avril Mai), le déneigement se fera par priorité, selon les moyens disponibles avec l'appui éventuel des services départementaux et de sous-traitants privés.

## **Filets anti congères**

Comme chaque année, les filets disponibles ont été (ou seront) positionnés sur les secteurs prioritaires. Toutefois, cette année, comme les années précédentes, les filets anti congères n'ont pas pu être placés sur quelques secteurs exposés de la commune, les terres agricoles où ils sont habituellement implantés ayant été labourées récemment rendant impossible la pose des filets.

## **Horaires déneigement**

Compte tenu des contraintes financières, humaines et techniques, les plages horaires de déneigement des routes communales s'étaleront de 05H30 (départ du garage communal) à 19H au plus tard (retour au garage communal) du dimanche au jeudi et de 05h30 à 20h00 les vendredis et samedis. **Les tournées seront effectuées au plus juste et selon les nécessités pour assurer la vie quotidienne de tous.**

*Cas particulier de la route de l'Echaudat, du Musée de la Préhistoire – Chemin des Villandets et du chemin du Souillet: ces routes ne seront ouvertes qu'à partir de 08h00 le matin.*

**En dehors des plages horaires ci-dessus indiquées, la commune n'interviendra pas (sauf secours ou urgence médicale) et nous renverrons les demandeurs vers des prestataires privés ; le déneigement sera alors intégralement à la charge du demandeur.**

Le déneigement des routes départementales débutera globalement au même horaire (à partir de 05h pour les premières voiries) et se terminera en fin d'après-midi (retour au garage de la Chapelle en Vercors à 19h) sans élargissement des plages horaires les weekends.

Pour les hébergements touristiques, nous recommandons de bien relayer à tous les clients l'organisation du déneigement afin que, tous, touristes et hébergeurs anticipent ces contraintes.

## **Déneigement des privés**

Pour souci d'équité, nous confirmons que la commune n'assurera pas le déneigement de voies privées, sauf exception(s) dûment justifiées ; dans ce cas, des conventions avec participation seront signées entre le privé concerné et la commune (les privés pensant relever de l'exception sont invités à se rapprocher de la Mairie).

**Pour les plus anciens sans famille ou proche ainsi que pour les malades isolés, le Conseil Municipal précise qu'ils relèvent bien de l'exception et les personnes concernées sont donc invitées à prendre contact avec la Mairie pour étudier le déneigement de leurs parties privatives.** Il est précisé que ce déneigement se fera par le personnel communal et par conséquent sera réalisé après le déneigement des voiries communales qui sont prioritaires.

Tous les autres privés souhaitant être déneigés sont invités à se rapprocher des prestataires privés (coordonnées disponibles auprès de la Mairie).

Il est rappelé que cette règle s'applique à tous y compris aux collectivités locales. Ainsi, le Parc du Vercors (pour le Musée de la Préhistoire) et les stations de la Drôme (pour le parking de l'Echaudat) participent au financement du déneigement via une convention avec la commune.

## **Urgences médicales / Secours**

En cas d'urgence médicale, de jour comme de nuit, vous devez appeler le 15. Si un transport doit être organisé, il sera pris en charge par les pompiers. Si les moyens des pompiers ne suffisent pas et nécessitent l'intervention d'un engin de déneigement, les pompiers (ou la gendarmerie) prendront contact avec la Mairie qui déclenchera la sortie du chasse neige.

## **Salage/Gravillonnage**

Depuis de très nombreuses années, la commune avait privilégié, sur les secteurs les plus exposés au risque de gel, le gravillonnage au salage. L'expérience de ces dernières années a mis en évidence que le recours au gravillonnage au cœur du village ne permettait pas une sécurisation suffisante des voiries et engendrait d'importantes accumulations de graviers dans les réseaux d'eaux pluviales nécessitant des opérations de curage onéreuses. Il a donc été décidé d'avoir davantage recours au salage au cœur du village dès lors que l'état de la voirie le justifiera.

## **Evacuation/Stockage de la neige**

Depuis toujours, la commune utilisait des espaces privatifs -avec l'accord des propriétaires- pour évacuer ou stocker la neige (au cœur du village). Aujourd'hui, la quasi-totalité des propriétaires nous a informé de leur refus que soit stockée de la neige sur leurs espaces privatifs. Dans ce contexte, la commune devra donc évacuer la neige

sur des espaces publics souvent plus éloignés. Cela retardera par endroit la « remise au propre » de certains secteurs.

Par ailleurs, il est précisé que le déneigement des escaliers communaux, des containers poubelles se feront après les opérations prioritaires de déneigement des voiries

### **Quelques recommandations de bon sens**

- **Soyez prévoyants !** Les conditions météo s'annoncent difficiles et vous avez des rendez-vous indispensables, des impératifs horaires à respecter, des clients qui arrivent ou partent de vos hébergements, des livraisons importantes programmées (...) Prévenez au plus tôt la Mairie. Il est toujours plus facile d'anticiper que de gérer les urgences.
- **Soyez prudents !** Ne sortez pas en cas de tempête et ne cherchez pas à « braver la tube » si ce n'est pas nécessaire.
- **Soyez patients !** Avec l'évolution croissante de déplacements de nos populations, nos besoins sont toujours plus importants. Les contraintes financières, techniques et humaines ne nous permettent malheureusement pas de déneiger les routes de 04h à 23h. Nous ne pourrons donc pas toujours répondre à tous les besoins mais **soyez convaincus que nous faisons au mieux** pour assurer la viabilité hivernale du village, dans le respect des habitants, du matériel et des finances communales.
- **Soyez compréhensifs !** Nos agents ont pour consigne de faire au mieux pour ouvrir au plus vite l'ensemble du réseau communal dans le respect des règles élémentaires de sécurité. Selon les agents, selon les conditions météo, les opérations de déneigement peuvent engendrer quelques contraintes comme, par exemple, la formation de bourrelets de part et d'autre du passage du chasse neige. Ces contraintes sont inhérentes au déneigement et à la vie en montagne mais sur ce point également, **soyez convaincu que nos agents feront au mieux pour concilier efficacité, sécurité tout en minimisant les contraintes.**
- **Soyez constructifs !** Vous constatez des secteurs communaux mal déneigés ? Vous avez un doute sur l'organisation ? Vous souhaitez des explications complémentaires ? contactez la Mairie qui traitera dans les meilleurs délais votre demande.

En espérant que cette note réponde à vos interrogations, nous vous souhaitons à tous et à toutes un excellent hiver !

**Le Conseil Municipal**